

Deux discours électoraux de Jules Ferry prononcés dans ses terres en 1881

Lundi, M. Jules Ferry a prononcé un discours au banquet qui lui a été offert à Raon-l'Etape (Vosges).

M. Ferry y a parlé en sa qualité de député sortant candidat à la réélection, et non en qualité de président du Conseil. Ce discours est donc parfaitement correct. D'ailleurs, par son contenu, il n'a rien qui rappelle, même de loin, les discours que, sous les régimes précédents, les présidents du Conseil faisaient durant la période électorale dans un but de pression.

Voici les principaux passages de la harangue de M. le président lu Conseil :

« Nous avons traversé les mauvais jours: La République est reconnue, triomphante. Mais cette République victorieuse a-t-elle fait son devoir? Telle est actuellement la question des élections.

Je ne veux pas faire de candidature officielle; mais, enfin, il est bien permis au président du Conseil de parler de sa politique, ou bien il faudrait supprimer le ministère pendant la période électorale.

J'ai dit à Epinal que les élections seraient modérées. Cela a soulevé une tempête dans une certaine presse. Mais je le répète, je prophétise, et avec les renseignements que je possède je n'ai pas

grand mérite à faire celle prophétie, que, dans quinze jours, il sortira des élections l'esprit de sagesse et la concorde entre les républicains. Notre concorde, cette conseillère des mauvais jours, doit toujours rester la règle, que dis-je, l'Évangile des républicains.

Je le sais, des républicains proclament tous les jours qu'ils veulent sortir de la concorde, exclure d'autres républicains de la République. Cette école a ses journaux, elle aura peut-être un jour ses hommes d'État ; mais elle produit une chose détestable. Et ceux de cette école on peut les classer ; ils ont des programmes qui rentrent tous dans une certaine région, la région des utopies. Collectivistes, socialistes, anarchistes; que fait le nom? Ces hommes, qui ne pourraient rien faire de pratique, et dont le but se résume surtout à remplacer d'autres hommes, on les a appelés d'un mot juste: *le groupe des remplaçants*.

Ce groupe écarté, il reste le grand parti républicain, avec ses nuances et ses origines diverses, avec les tempéraments divers des hommes qui le composent. Il y a en présence les pressés et les patients . Mais je demande si entre eux le fossé est tel qu'il faille dans toutes les circonscriptions représentées par un homme patient mettre à la place un homme pressé. Hé bien ! Non, car entre eux il n'y a pas de fossé, il n'y a qu'une nuance. C'est en vain que, pour creuser cette différence, on a voulu séparer les républicains en partisans du progrès et en partisans du *statu quo*. Tous les républicains sont progressistes.

Les mesures contre les congrégations provoquées par un ordre du jour de la Chambre n'étaient pas, j'imagine, du *statu quo*. Jamais ministère en France n'avait voulu prendre pareille responsabilité. Nous l'avons prise. Nous avons purgé le sol national. Nous avons fait cela en face d'un Sénat hostile. Nous avons fait en cela notre devoir,

tout notre devoir. Nous avons le droit de dire aux intransigeants qui nous raillent : à notre place en eussiez vous fait autant?

Il ne suffit pas de déblayer. Il faut fonder. Eh bien ! Nous avons **fondé un système d'éducation nationale.**

Nous l'avons fondé sur la triple base de la gratuité pour tous, de l'obligation pour tous, et de la laïcité, c'est-à-dire de la neutralité de l'école. Ces principes ont pénétré par nous dans l'école primaire.

De plus, nous avons organisé un système de sélection qui permettra à tous les bons élèves de passer de l'école du premier degré à l'école primaire supérieure. Là même, l'élite des fils de nos ouvriers ne s'arrêtera pas. Elle passera dans le nouvel enseignement secondaire spécial que nous créerons, de telle sorte que dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie, se trouveront portées à leur maximum d'intensité, sans aucune perte, les forces vives de notre admirable nation.

Ce sont là de bonnes semences, elles germeront dans cette généreuse démocratie française.

Voilà une partie de ce qu'a accompli la dernière législature. Peut-on dire avec bonne foi : Ceux qui ont fait cela ont démérité ? Faut-il remplacer par les partisans d'utopies qui ne tiennent pas devant les faits, les partisans de cette politique de sagesse?

Non sans doute. Plaçons-nous en face de cette Chambre, qui fut, à un moment éternellement glorieux pour elle, la Chambre des 363, qui est devenue la Chambre des 386. Le pays a mieux à faire que de distinguer les hommes en fractions séparées ou hostiles. **Il y a quelque chose de meilleur que la gauche républicaine et que l'Union républicaine, c'est l'union des républicains. »**

Mercredi, M. J. Ferry a prononcé, à Nancy un nouveau discours, dans lequel il a insisté de nouveau, sur la nécessité de former un faisceau unique des forces républicaines, à l'exclusion seulement des extrêmes des deux côtés, que les élections vont d'ailleurs encore affaiblir.

Nous citons du discours de M. le ministre le passage relatif à l'œuvre de la majorité républicaine :

« Messieurs, on a dit que cette majorité était irrésolue, qu'elle n'avait pas de programme, qu'elle avait été bonne pour balayer le 16 Mai, mais que pour fonder quelque chose il fallait d'autres hommes. Autant de reproches, autant d'injustices ! Est-ce que ce fut une majorité irrésolue que celle qui, dès le premier jour— je parle de ce jour qui précéda l'événement de mai 1877, ce jour où elle sortit des entrailles du pays en 1876, à la première épreuve du gouvernement de la République définitive parmi tant d'ennemis — alla droit au plus puissant, au plus dangereux des partis, à celui qui semblait le plus invulnérable, au **parti clérical**, frappant droit à la tête et disant au pays : voilà le mal ! (Bravos et applaudissements répétés.)

Est-ce que ce fut une majorité irrésolue que celle qui poursuivit celle lutte jusqu' à la veille de la dissolution, sachant pourtant qu'à mener plus loin ce grand combat, elle risquait d'attirer sur elle les foudres que l'influence dominante alors tenait suspendues sur sa tête ? Est-ce que ce fut une majorité irrésolue que celle qui, après la dissolution du 16 Mai, a repris la tâche qu'elle avait laissée, est rentrée dans cette voie marquée par des étapes diverses, par des fortunes différentes, par des succès inégaux, par des revers aussi; par l'**article 7***, qui fut un succès à la Chambre, un succès devant le

pays et un revers au Sénat; par *l'exécution des décrets*, qui fut la réplique victorieuse au rejet de l'article 7 et qui a voté cet ensemble de lois sur l'aumônerie militaire, sur les bureaux de bienfaisance, sur l'administration des hospices, sur l'enseignement à tous ses degrés, sur l'observation du dimanche ; ces lois si nombreuses, si variées, si intelligemment combinées, soit par l'initiative individuelle, soit par l'initiative gouvernementale, pour chasser de toutes les positions conquises depuis trente ans ce grand péril, cet adversaire redoutable de la société française, cet ennemi du progrès moderne et du parti républicain, **l'adversaire clérical ?**

Est-ce là une politique indécise, équivoque; est-ce là une politique qui n'est pas réformatrice? Mais messieurs, quelle est **la plus grande**, la plus importante réforme, celle qui contient toutes les autres : **la réforme de l'éducation nationale?** Eh bien ! A-t-on jamais vu dans l'histoire une assemblée qui, du premier jour ait plus clairement entrevu la position du problème, qui l'ait plus sagement circonscrit, qui en ait poursuivi la solution avec plus de clairvoyance, de persévérance et de succès ?

Oui de succès, j'ose le dire, malgré des difficultés passagères, mais je suis convaincu que si nous ne jouissons pas encore à l'heure présente du **triple bienfait de l'éducation gratuite, laïque et obligatoire**, nous n'en sommes séparés que par bien peu de mois, par bien peu de discussions et par bien peu d'efforts.

Nous avons fait, messieurs, des choses plus difficiles et la haute Assemblée qui a commis la faute impardonnable, dont elle aperçoit peut-être à cette heure les graves conséquences, d'entraver, dans une matière qui tient à ce point au cœur de la nation, la poursuite du progrès, cette haute Assemblée a fait, sur la demande d'autres cabinets et d'autres ministres et dans des circonstances plus

difficiles, des sacrifices plus pénibles que celui que nous demandons aujourd'hui. Nous pouvons dire que la Chambre, malgré cet échec de la dernière heure, a pu donner au pays le plus grand ensemble de réformes scolaires et par conséquent le plus grand, **le plus magnifique commencement de réformes sociales** que jamais Assemblée ait eu à produire au peuple qui la juge. »

A la fin de son discours, l'orateur a témoigné sa sollicitude pour les intérêts agricoles. Il veut que la politique des dégrèvements s'adresse à l'agriculture. Puis, après l'exposé de son programme, il a ajouté :

« Il y a là pour la majorité de gouvernement qui se contentera de suivre avec fermeté et avec sagesse la voie tracée par la précédente, il y a là, dis-je, de quoi remplir une législature, pour le plus grand bien de cette classe rurale, qui, nous ne devons pas l'oublier, est le véritable appui et la véritable sauvegarde d'un gouvernement républicain dans un pays de six millions de propriétaires comme la France. (Vive approbation!). Donc, messieurs, je lève mon verre et je vous prie de boire à la République d'abord, à la Chambre nouvelle et à quelque chose qui vaut mieux que la gauche républicaine et que l'Union républicaine : A l'union des républicains! (Bravos et applaudissements prolongés) — Cris de : Vive la République ! Vive Ferry ! »

Le Finistère, 13 août 1881

***Article 7 :**

« Aucun établissement d'enseignement libre, aucune association formée en vue de l'enseignement supérieur ne peut être reconnue d'utilité publique qu'en vertu d'une loi. »

L'article 7 du projet de loi de Jules Ferry déposé le 15 mars 1879, interdisant aux membres des congrégations religieuses non autorisées d'enseigner, provoqua un tollé parmi les congrégations (notamment les Jésuites), ainsi que dans l'Église et dans l'opposition conservatrice. Il fut repoussé par le Sénat en mars 1880.

oooooooo